



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY, Maire.

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO
L.- ZATILLA A.- DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.-
DEROO C.- MARTIN S.

Les conseillers présents, au nombre de dix-neuf, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Anita LIONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Le compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, Monsieur Le Maire fait respecter une minute de silence en hommage à Mme Mylène GYSBERT, employée au Centre Sportif de la Condamine, tragiquement décédée, le 31 juillet 2019.

FINANCE / BUDGET

1. Approbation des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats

1.1. Budget général de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 909 609.55 €
Dépenses de fonctionnement :	1 733 473.28 €

D'où résulte un excédent de :	176 136.27 €
+ excédent 2018 :	41 363.15 €

D'où résulte un excédent total de : 217 499.42 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **217 499.42 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	1 638 142.13 €
Dépenses d'investissement :	849 159.27 €

D'où résulte un excédent de :	788 982.86 €
--------------------------------------	---------------------

+ excédent 2018 :	809 382.27 €
--------------------------	---------------------

D'où résulte un excédent total de :	1 598 365.13 €
--	-----------------------

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

1.2. Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	554 203.02 €
Dépenses d'exploitation :	524 361.20 €

D'où résulte un excédent de :	29 841.82 €
--------------------------------------	--------------------

+ excédent 2018 :	83 799.24 €
--------------------------	--------------------

D'où résulte un excédent total de :	113 641.06 €
--	---------------------

Recettes d'investissement :	216 361.86 €
Dépenses d'investissement :	231 544.09 €

D'où résulte un déficit de :	- 15 182.23 €
-------------------------------------	----------------------

+ excédent 2018 :	129 946.93 €
--------------------------	---------------------

D'où résulte un excédent total de :	114 764.70 €
--	---------------------

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

1.3. Budget de la Régie du réseau de chaleur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	256 886.96 €
Dépenses d'exploitation :	179 223.26 €

D'où résulte un excédent de :	77 663.70 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **77 663.70 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	99 428.15 €
Dépenses d'investissement :	70 330.96 €

D'où résulte un excédent de :	29 097.19 €
+ excédent 2018 :	250 756.14 €

D'où résulte un excédent total de :	279 853.33 €

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2019

- 2.1. Budget général de la Commune
- 2.2. Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
- 2.3. Budget de la Régie du réseau de chaleur

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. Vote des budgets primitifs 2019

3.1. Budget communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté.

Recettes de fonctionnement à la somme de :	1 790 109.00 €
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 790 109.00 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	2 258 565.34 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	2 258 565.34 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

ONT VOTE POUR : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.

SE SONT ABSTENUS : LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

3.2. Budget de la Régie du réseau de chaleur

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2020 de la Régie Réseau de Chaleur.

Recettes d'exploitation à la somme de :	226 489.00 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	226 489.00 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	413 031.80 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	413 031.80 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

ONT VOTE POUR : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.- MARTIN S.

SE SONT ABSTENUS : LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.

PERSONNEL

4. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 octobre 2019,

Le Maire propose à l'assemblée :

- **Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial** à temps complet non titulaire pour le service Administratif.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet non titulaire: L'agent a été transféré à la C.C.A.A. au 01/01/2020.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à temps complet non-permanent** : Ce poste n'est plus pourvu.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à temps non-complet non-permanent** : Ce poste n'est plus pourvu.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps complet saisonnier non-permanent** : Ce poste n'est plus pourvu.

En raison de ces modifications, il y a lieu de procéder à la remise à jour des effectifs selon le tableau, à savoir :

Filière / grade	Cat.	Situation actuelle	Situation nouvelle
Filière administrative			
Attaché Territorial	A	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Rédacteur Territorial	B	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Filière technique			
Technicien Territorial	B	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2 postes à temps complet	2 postes à temps complet
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3 postes à temps complet	4 postes à temps complet
Adjoint technique Territorial	C	6 postes à temps complet	5 postes à temps complet
Filière culturelle			
Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Filière police municipale			
Garde champêtre chef	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
TOTAL AGENTS TITULAIRES		18	18
Agents non titulaires			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Ajoint administratif Territorial	C	1 poste à temps complet	2 postes à temps complet
Ajoint Technique Territorial	C	1 poste à temps complet	0 poste à temps complet
Adjoint Technique Territorial - Agent d'accueil piscine	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet
Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps non complet	1 poste saisonnier à temps non complet
Ajoint administratif Territorial	C	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet
Ajoint Technique Territorial	C	3 postes à temps non complet	2 postes à temps non complet
Ajoint Technique Territorial - Emplois Saisonniers (Juillet/Août)	C	2 postes non permanent à temps complet	1 poste non permanent à temps complet
Ajoint Technique Territorial - Emplois Saisonniers (Juillet/Août)	C	3 postes non permanent à temps non complet	2 postes non permanent à temps non complet
Ajoint Administratif Territorial 1ère classe - Emplois Saisonniers (Juillet/Août)	C	1 poste non permanent à temps complet	0 poste non permanent à temps complet
Adjoint administratif Princ. de 1ère - Maison du Patrimoine et de l'Information	C	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		17	13
TOTAL		35	31

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. Création d'un emploi de Collaborateur de Cabinet

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 110,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Maire expose que la dualité de fonctions qui caractérise les collectivités locales et les établissements publics, à la fois administrations et organes politiques, se matérialise dans leur organisation. En effet, à côté des personnels des services administratifs qui ont en charge la conduite des politiques publiques locales, peuvent également être recrutées des personnes ayant une vocation plus politique, chargées d'accompagner et de conseiller les élus locaux dans l'ensemble de leurs activités, comme les collaborateurs de cabinet.

Les collaborateurs de cabinet ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale qui décide des conditions et des modalités d'exécution du service qu'ils accompagnent auprès d'elle.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de recruter un poste de Collaborateur de Cabinet, non permanent, à temps non complet, pour l'assister dans sa double responsabilité politique et administrative.

ONT VOTE POUR : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I. - DEROO C.- MARTIN S.

SE SONT ABSTENUS : LOMBARD M.- VIOLA B.

SUBVENTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIERES

6. Subventions aux associations pour l'année 2020

Sur proposition de M. Le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

Associations	Nbre d'adhérents au 01/01/2020			Subvention proposée
	Total	Pugétois		Année 2020
SPORTIVES				
Football Club des Vallées Vaire Var	128	79	A.F.	2 000,00 €
La Boule Pugétoise	90	70	A.P.	1 500,00 €
Tennis Club des Vallées d'Azur	86	35	A.F.	2 500,00 €
Caminà	142	98	A.F.	1 500,00 €
Puget-Chorégraphie	110	74	A.F.	3 000,00 €
Société de chasse Cagnes-sur-Mer - Puget-Théniers	35	10	A.F.	300,00 €
Amicale des pêcheurs du Cians	180	104	A.P.	1 000,00 €
Association Sportive de l'École Primaire de Puget-Théniers	67	61	A.F.	1 900,00 €
Total				13 700,00 €
CULTURELLES				
Rat d'Eau Livre	720	450	A.F.	6 000,00 €
Harmonie Pugétoise	4	2	A.F.	900,00 €
Radio Vallée Var	12	9	A.F.	1 000,00 €
Puget Photo Partage	11	7	A.I.	500,00 €
Écomusée du pays de la Roudoule	140	28	A.F.	1 000,00 €
Infos des Vallées	6885	234	A.F.	400,00 €
Association Nationale les amis des oratoires				
Total				9 800,00 €
SOCIALES				
Association des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie Section de Puget-Théniers	35	18	A.F.	500,00 €
Foyer Rural CEPAGE	165	115	A.F.	10 000,00 €
Secours Catholique	215		A.F.	500,00 €
Association d'action éducative			A.F.	
Montagn'Habits - Emploi Solidarité			A.F.	
Total				11 000,00 €
AUTRES				
Syndicat Agricole de la Haute Vallée du Var	13	8	A.F.	1 500,00 €
Les Amis de l'Olive Pugétoise	17	17	A.F.	600,00 €
Tous au Jardin	11	11	A.I.	500,00 €
LPO	3800	2	A.P.	500,00 €
Montagnes paysannes	15		A.I.	1 000,00 €
Les Chats du Mercantour			A.P.	200,00 €
Total				4 300,00 €
Total général				38 800,00 €

MM. CORPORANDY P. (Boule Pugétoise) - REDELSPERGER A.M. (Ecomusée) - LIONS A. (Puget-Chorégraphie) - NAISONDARD J. (Boule Pugétoise) - COLLE E. (Ecomusée) - DROGREY C. (Boule Pugétoise) - MASSOLO L. (FC Vallées Var Vaïre) - DURAND I. (FC Vallées Var Vaïre) - VIOLA B. (Boule Pugétoise et Amicale des Pêcheurs du Cians) - MARTIN S. (Ecomusée) ne prennent pas part au vote pour chaque association qui les concerne.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. Participation financière 2020 au fonctionnement du CCAS

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action sociale prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Théniers (CCAS), en lui accordant une subvention d'un montant de 10.000 €.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS

8. Désignation d'un délégué en charge des questions de défense

La circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants, rappelée par les circulaires des 18 février 2002 et 27 janvier 2004 ainsi que par l'instruction du 24 avril 2002, préconisait d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de correspondant en charge des questions de défense.

Investis d'une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense, les correspondants défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental.

Interlocuteur privilégié pour le Ministère de la Défense, ce conseiller est associé aux conférences et séminaires organisés par l'autorité militaire.

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir disposer d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense. Cette information porte notamment sur l'organisation de la Défense de citoyenneté, les activités de défense, la mémoire et la reconnaissance.

A cet effet, les correspondants défense sont destinataires d'une information spécifique par voie postale.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en tant que correspondant en charge des questions de défense.

Proposition de M. Le Maire : M. Joseph PEYRE

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9. Désignation d'un délégué en charge de l'Insertion Professionnelle

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué en charge de l'Insertion Professionnelle.

Proposition de M. Le Maire : Mme Isabelle DURAND

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Déposées par M. Serge MARTIN :

1. Devenir de l'abri poubelle quartier La Collette à côté de l'immeuble. Il avait été dit aux résidents de celui-ci, que ça pouvait être transformé en abri pour les deux roues. Ils voudraient savoir si c'est toujours d'actualité.

Ce projet sera étudié dès que l'abri à conteneurs à O.M. sera libre.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. Le GEDAR et le Syndicat Agricole m'ont fait part de vouloir créer une manifestation, « la fête de l'arbre », pour le mois de novembre. Le troisième samedi du mois, savoir si cela serait possible et de l'inclure dans nos foires mensuelles.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. Voir les dates des foires mensuelles pour qu'elles ne se superposent pas avec les communes environnantes. Commune de Guillaumes 2ème samedi du mois, commune d'Entrevaux 4ème samedi du mois.

Il serait judicieux de les organiser, le 3ème samedi du mois. Voir pour organiser une rencontre avec les commerçants sédentaires et non sédentaires, pour connaître leur avis, avec le référent au niveau des élus de la commune qui est Isabelle Durand.

⇒ Une réunion spécifique pour les foires sera organisée avec l'ensemble des acteurs ;

4. Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de l'Agence Régionale de la Santé en date du 30 juillet 2020 concernant le renouvellement de la composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Puget-Théniers.

Afin de procéder aux nominations nécessaires à l'installation de ces nouvelles instances, il convient de désigner le représentant de la commune de Puget-Théniers qui siègera au Conseil de Surveillance.

Il propose sa candidature pour représenter la commune de Puget-Théniers au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

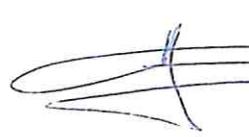
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Monsieur Pierre CORPORANDY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du conseil à 20 h 20.

La Secrétaire



Anita LIONS

Le Maire



Pierre CORPORANDY